



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE ORDINAIRE LUNDI 13 FÉVRIER 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal le lundi 13 février 2023 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par monsieur Martin Héroux, maire.

Sont présents

Mme Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Mme Julie Poirier, conseillère siège 2
M. André Tremblay, conseiller siège 3
M. Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4
M. Éric Tessier, conseiller siège 5
Mme Gaétane Bégin, conseillère siège 6

Secrétaire d'assemblée

M. Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

Conseil municipal 13 février 2023

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02- PROCÈS-VERBAUX

- 2.01- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 avec modifications
- 2.02- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023

03- PRÉSENTATION DES COMPTES

- 3.01- Dépôt des autorisations de dépenses
- 3.02- Liste et adoption des comptes payés et à payer

04- ADMINISTRATION

- 4.01- Dépôt des états des activités financières
- 4.02- Comptes de taxes impayés – Envoi d'une lettre d'avis
- 4.03- Annulation d'appel d'offres – Raccordement de l'égout et de l'aqueduc au bâtiment multifonctionnel
- 4.04- Appels d'offres par le Système Électronique d'Appel d'Offre pour le raccordement de l'égout et de l'aqueduc au bâtiment multifonctionnel du parc de la plage – Autorisation
- 4.05- Bélanger Sauvé, avocats – Vente pour taxes- Matricule 9127-37-5966-00-0000
- 4.06- Bélanger Sauvé, avocats – Vente pour taxes- Matricule 9331-56-3979-00-0000
- 4.07- Bélanger Sauvé, avocats – Vente pour taxes- Matricule 8839-78-5294-00-0000
- 4.08- Bélanger Sauvé, avocats – Vente pour taxes- Matricule 9331-79-0890-00-0000
- 4.09- Bélanger Sauvé, avocats – Vente pour taxes- Matricule 9631-97-4210-00-0000
- 4.10- Bélanger Sauvé, avocats – Vente pour taxes- Matricule 9629-05-4070-00-0000
- 4.11 - Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé
- 4.12- Bélanger Sauvé – Facture 0000415753
- 4.13- Bélanger Sauvé – Facture 0000415805
- 4.14- Bélanger Sauvé – Facture 0000415806
- 4.15- Association des directeurs municipaux du Québec – Facture ADH04172
- 4.16- Association des directeurs municipaux du Québec – Facture ADH04033
- 4.17- Congrès ADMQ – Inscription monsieur Mathieu Robillard et monsieur Éric Gélinas
- 4.18- Fédération québécoise des Municipalités – Avis d'adhésion à la FQM 2023
- 4.19- Boisvert & Chartrand – Société de comptables professionnels agréés – Facture F2212056
- 4.20- Québec Municipal – Service Internet 2023-2024/Abonnement annuel à Québec Municipal – Avis de cotisation 262070-00-2023-8166-20181-12922



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- 4.21- CBDL – FACTURE 0303L202301
- 4.22 – CREVALE – Inscription de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie aux Journées de la Persévérance Scolaire
- 4.23- Culture Lanaudière – Adhésion 2023-2024
- 4.24- Réseau Biblio – Facture no 27083
- 4.25- Déneigement Arbour – FACTURE 2303
- 4.26- USD Global INC. – Soumission pour bacs poubelles
- 4.27- Réseau des femmes élues de Lanaudière – Demande d'appui
- 4.28- Période de probation terminée – Madame Carol-Ann Martigny
- 4.29 - Ouverture de poste – Jardinier
- 4.30 - Congédiement - employé 700 224

05- RÉGLEMENTATION

- 5.01 – Avis de motion - Règlement numéro 01RG-0223 visant à modifier le règlement d'urbanisme 15RG-0712 relatif au zonage
- 5.02 – Adoption du projet de règlement – Règlement 01RG-0223 modifiant le règlement d'urbanisme 15RG-0712 relatif au zonage
- 5.03 – Avis de motion - Règlement numéro 02RG-0223 visant à modifier le règlement 05RG-1221 visant à encadrer les activités des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité
- 5.04- Présentation du projet de règlement – Règlement 02RG-0223 modifiant le règlement 05RG-1221 visant à encadrer les activités des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité

06- LOISIRS ET CULTURE

- 6.01- Pacte rural – Autorisation de signature
- 6.02- Miroslav CHUM INC. – FACTURE 2022-10-02
- 6.03- Tourisme Lanaudière – Référence TS-000148
- 6.04- Association Forestière de Lanaudière - Adhésion
- 6.05- Fête nationale du Québec – Embauche de l'artificier Marcel Gagnon
- 6.06- Fête nationale du Québec – Embauche de Michel Dionne et ses musiciens
- 6.07- Fête nationale du Québec – Embauche de l'équipe de technique de son et d'éclairage
- 6.08- Association Canadienne des parcs et loisirs – Expérience emploi jeunesse
- 6.09- Entraîneur de Soccer - Loisir et sport Lanaudière - (PAFILR) 2023
- 6.10 – Comité MADA – Conférences
- 6.11- Camp de jour – Nouvelle tarification
- 6.12- Fête des Semences de Lanaudière 2023
- 6.13- Culture Lanaudière – demande d'appui

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.01- Rapports du service des incendies
- 7.02- Programme de cadets de la sûreté du Québec en 2023
- 7.03- Croix-Rouge Canadienne – Québec – Avis de contribution
- 7.04- Ville de Saint-Charles-Borromée – Facture No 2022-000460
- 7.05- Schéma de couverture de risques – statistiques
- 7.06- Projet Air – Volet 4
- 7.07- Schéma de couverture de risques incendie - Programmes de prévention et autres dispositions

08- TRANSPORT ROUTIER

- 8.01- Rapport du directeur des travaux publics

09- HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.01- Rapports d'analyse d'eau

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 10.01- Rapport de l'inspecteur en bâtiments



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- 10.02- Congrès COMBEQ – Inscription madame Vanessa Desjardins
10.03 - Renouvellement mandats – CCU – Messieurs Pierre Legault et André Bellemare
10.04- BC2 – FACTURE FAC49562
10.05 - Adhésion à la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires
10.06 - Période de probation terminée – Madame Vanessa Desjardins
10.07 - facture L'ATELIER URBAIN – Aménagement et urbanisme

11- VARIA

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

- Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

02- PROCÈS-VERBAUX

2.01- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 avec modifications

CONSIDÉRANT QUE Tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté avec modifications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.02- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023 avec modifications

CONSIDÉRANT QUE Tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté.

032RS-0223

033RS-0223

034RS-0223



N° de résolution
ou annotation

035RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

03- PRÉSENTATION DES COMPTES

3.01- Dépôt des autorisations de dépenses

Jean-Pierre Vézina, conseiller, dépose les autorisations de dépenses du directeur général et du directeur des travaux publics pour le mois de janvier 2023.

3.02- Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 575 535.59 \$.

Prélèvements 230001 à 230003	34 647.71\$
Numéro chèques 230053 à 230118	373 702.82\$
Numéro chèques 230119 à 230167 (Incompressibles + résolutions conseil)	68 290.96\$
Salaires	98 894.10\$
Rapports annexés au présent procès-verbal	

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

04- ADMINISTRATION

4.01- Dépôt des états des activités financières

Jean-Pierre Vézina, conseiller, dépose les états des activités financières, tels que produits par le secrétaire-trésorier, pour la période se terminant le 31 janvier 2023.
(Rapport annexé au présent procès-verbal)

4.02- Comptes de taxes impayés – Envoi d'une lettre d'avis

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier, à envoyer une lettre d'avis pour les comptes de taxes impayés, pour les années 2022 et antérieur. Les comptes de taxes non payées à cette date et dont le solde est supérieur à 200,00 \$ seront acheminés à Bélanger Sauvé avocats, à moins d'une entente écrite, signée et respectée avec la Municipalité et ce, avant le 13 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

036RS-0223



N° de résolution
ou annotation

037RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.03- Annulation d'appel d'offres – Raccordement de l'égout et de l'aqueduc au bâtiment multifonctionnel

CONSIDÉRANT QUE le montant des soumissions reçues dépassent le montant permis pour les appels d'offre sur invitation ;

CONSIDÉRANT QU' Afin de respecter le Code municipal et d'éviter que l'appel d'offres soit non conforme ;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'annulation de l'appel d'offres sur invitation concernant le raccordement de l'égout et de l'aqueduc au bâtiment multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

4.04- Appels d'offres par le Système Électronique d'Appel d'Offre pour le raccordement de l'égout et de l'aqueduc au bâtiment multifonctionnel du parc de la plage – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite aller en appel d'offre public pour le raccordement de l'égout et aqueduc pour le parc municipal ;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier à aller en appel d'offres publique dans le cadre du projet du Parc municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général



N° de résolution
ou annotation
039RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.05- Bélanger Sauvé, avocats – Vente pour taxes- Matricule 9127-37-5966-00-0000

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise Me Beaupré de la firme d'avocats Bélanger & Sauvé à entamer les procédures de vente pour taxes du matricule numéro 9127-37-5966-00-0000, 501 chemin Grand-Beloil, pour un défaut de paiement de 2 728.13 \$ intérêts calculés en date du 31 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

040RS-0223

4.06- Bélanger Sauvé, avocats – Vente pour taxes- Matricule 9331-56-3979-00-0000

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise Me Beaupré de la firme d'avocats Bélanger & Sauvé à entamer les procédures de vente pour taxes du matricule numéro 9331-56-3979-00-0000, 270 Rue Saint-Michel, pour un défaut de paiement de 5 951.03\$ intérêts calculés en date du 31 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

041RS-0223

4.07- Bélanger Sauvé, avocats – Vente pour taxes- Matricule 8839-78-5294-00-0000

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise Me Beaupré de la firme d'avocats Bélanger & Sauvé à entamer les procédures de vente pour taxes du matricule numéro 8839-78-5294-00-0000, 1550 Rue des Geais-Bleus, pour un défaut de paiement de 3 941.89\$ intérêts calculés en date du 31 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général



N° de résolution
ou annotation
042RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.08- Bélanger Sauvé, avocats – Vente pour taxes- Matricule 9331-79-0890-00-0000

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise Me Beaupré de la firme d'avocats Bélanger & Sauvé, suite au jugement reçu, à procéder à la vente pour taxes du matricule numéro 9331-79-0890-00-0000, 100 rue Paradis, pour un défaut de paiement de 7 258.86 \$ intérêts calculés en date du 31 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

4.09- Bélanger Sauvé, avocats – Vente pour taxes- Matricule 9631-97-4210-00-0000

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise Me Beaupré de la firme d'avocats Bélanger & Sauvé à entamer les procédures de vente pour taxes du matricule numéro 9631-97-4210-00-0000, 140 Chemin Claude, pour un défaut de paiement de 4 684.18 \$ intérêts calculés en date du 31 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

4.10- Bélanger Sauvé, avocats – Vente pour taxes- Matricule 9629-05-4070-00-0000

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise Me Beaupré de la firme d'avocats Bélanger & Sauvé à entamer les procédures de vente pour taxes du matricule numéro 9629-05-4070-00-0000, terrain sur le Rang de la Seigneurie, pour un défaut de paiement de 25 918.53 \$, intérêts calculés en date du 6 février 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

043RS-0223

044RS-0223



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.11 - Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé

ATTENDU QUE La municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU QUE Dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 19 janvier 2023, valide pour toute l'année 2023;

ATTENDU QUE Cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale ou par courriel fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU' Il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE Le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

045RS-0223

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement



N° de résolution
ou annotation

046RS-0223

047RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
- QUE le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie retiens la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 19 janvier 2023, pour un montant de 250,00\$ par mois plus les déboursés et taxes applicables, et ce, pour toute l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.12- Bélanger Sauvé – Facture 0000415753

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture 0000415753 au montant de 982,96 \$ plus taxes à Bélanger Sauvé concernant des services professionnels rendus pour la perception d'une somme de 9 034,02 dans divers dossiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.13- Bélanger Sauvé – Facture 0000415805

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture 0000415805 au montant de 53,04\$ plus taxes à Bélanger Sauvé pour des frais de mises en demeure dans divers dossiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



048RS-0223
révision
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.14- Bélanger Sauvé – Facture 00000415806

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture 0000415806 au montant de 887,26 \$ plus taxes à Bélanger Sauvé concernant des services professionnels rendus pour la perception d'une somme de 8 720,00\$ dans divers dossiers pour les taxes 2015 à 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.15- Association des directeurs municipaux du Québec – Facture ADH04172

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture ADH04172 au montant de 909.00 \$ plus taxes à l'association des directeurs municipaux du Québec concernant la cotisation membre régulier et l'assurance juridique et PAE de monsieur Mathieu Robillard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.16- Association des directeurs municipaux du Québec – Facture ADH04033

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture ADH04033 au montant de 450.00 \$ plus taxes à l'association des directeurs municipaux du Québec concernant la cotisation membre régulier supplémentaire de monsieur Éric Gélinas.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

049RS-0223

050RS-0223



N° de résolution
ou annotation
051RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.17- Congrès ADMQ – Inscription monsieur Mathieu Robillard et monsieur Éric Gélinas

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement à Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour un montant total de 1 132,00 \$ plus taxes concernant l'inscription de monsieur Mathieu Robillard, Directeur général et monsieur Éric Gélinas, Directeur général adjoint au Congrès annuel de l'ADMQ. Les frais d'hébergement et de séjour seront remboursés sur présentation de factures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

4.18- Fédération québécoise des Municipalités – Avis d'adhésion à la FQM 2023

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adhère à la FQM pour l'année 2023 et autorise le paiement de la cotisation au montant de 2063.11 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

052RS-0223



N° de résolution
ou annotation
053RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.19- Boisvert & Chartrand – Société de comptables professionnels agréés – Facture F2212056

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture F2212056 au montant de 5 900,00\$ plus taxes à Boisvert & Chartrand concernant des services professionnels rendus en rapport avec l'audit intérimaire des états financiers de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 Décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.20- Québec Municipal – Service Internet 2023-2024/Abonnement annuel à Québec Municipal – Avis de cotisation 262070-00-2023-8166-20181-12922

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adhère à Québec Municipal pour l'année 2023-2024 et autorise le paiement de l'avis de cotisation 262070-00-2023-8166-20181-12922 au montant de 310,00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.21- CBDL – FACTURE 0303L202301

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière de 125,00\$ plus taxes concernant l'adhésion annuelle de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

054RS-0223

055RS-0223



N° de résolution
ou annotation

056RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.22 – CREVALE – Inscription de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie aux Journées de la Persévérance Scolaire

CONSIDÉRANT QUE

le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis plus de 15 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE

le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT QUE

la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT QUE

les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie Reconnaît la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux JPS 2023 afin que notre Municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

A. Afficher les couleurs et porter les messages des JPS 2023 par le biais de nos outils de communication (médias sociaux, journal municipal, panneau électronique, site Web, infolettre, etc.);

B. Nommer un délégué en matière de réussite éducative pour la prochaine année. Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre municipalité, nous nommons Julie Poirier à titre de délégué en matière de réussite éducative au sein de notre organisation. Nous nous engageons à lui communiquer les bonnes pratiques communes de concertation pour nous assurer qu'il puisse agir comme ambassadeur en la matière;

C. S'inscrire et planifier une activité ou un projet tels que :

- Distribution des outils de sensibilisation dans notre bibliothèque;
- Investissement dans la bibliothèque municipale;
- Marques de reconnaissance et d'encouragement à nos employés étudiants;
- Obtention ou maintien de la certification OSER-JEUNES;
- Autres actions;



N° de résolution
ou annotation

057RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

D. Relever le défi du jeudi PerséVERT le 16 février 2023. La Municipalité s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

4.23- Culture Lanaudière – Adhésion 2023-2024

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adhère à Culture Lanaudière pour l'année 2023-2024 et autorise le paiement de l'adhésion au coût de 275,00\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

4.24- Réseau Biblio – Facture no 27083

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 27083 à Réseau Biblio au montant de 11 540,88\$ plus taxes pour la contribution municipale 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
059RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.25- Déneigement Arbour – FACTURE 2303

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 2303 à Déneigement Arbour au montant de 9000,00\$ plus taxes pour le déneigement et le déglacage des stationnements du 348 et 350 rue Principale et 480 rue Desrosiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.26- USD Global INC. – Soumission pour bacs poubelles

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la soumission de USD Global INC. au montant de 6,454.60\$ plus taxes pour l'achat et l'impression de bacs de poubelle et de recyclage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.27- Réseau des femmes élues de Lanaudière – Demande d'appui

ATTENDU QUE

les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU QUE

la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage, d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE

nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la



N° de résolution
ou annotation

061RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie soutiens le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière annuelle de 500\$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

4.28- Période de probation terminée – Madame Carol-Ann Martigny

- ATTENDU QUE** Madame Carol-Ann Martigny a été embauchée le 15 Août 2022 ;
- ATTENDU QUE** la période de probation de six (6) mois se terminera le 15 février 2023 ;
- ATTENDU QU'** une évaluation de rendement fut effectuée durant cette période et qu'elle fut concluante ;

062RS-0223

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de Madame Carol-Ann Martigny à titre de secrétaire administrative pour un poste permanent temps plein.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation
063RS-0223

064RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.29 - Ouverture de poste – Jardinier

Il est proposé par Gaëtane Bégin
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise Monsieur Mathieu Robillard, directeur général, à procéder à une ouverture de poste pour un jardinier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

4.30 - Congédiement - employé 700 224

CONSIDÉRANT l'embauche de l'employé 700 224 le 11 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'employé est en probation;

CONSIDÉRANT QUE l'employé ne remplit pas les exigences reliées au poste;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise Mathieu Robillard, directeur général, à effectuer le congédiement de l'employé numéro 700 224 en procédant selon les règles de la *Loi sur les normes du travail* (N-1.1).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

05- RÈGLEMENTATION

5.01 – Avis de motion - Règlement numéro 01RG-0223 visant à modifier le règlement d'urbanisme 15RG-0712 relatif au zonage

Monsieur Éric Tessier, conseiller, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement 07RG-0922 modifiant le règlement d'urbanisme 15RG-0712 relatif au zonage.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, préalablement à l'adoption dudit règlement, l'adoption du projet de règlement a été présentée et adoptée à la séance ordinaire du conseil du 13 février 2023.

Mathieu Robillard
Directeur Général



N° de résolution
ou annotation

065RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

5.02 – Adoption du projet de règlement – Règlement 01RG-0223 modifiant le règlement d'urbanisme 15RG-0712 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de clarifier la définition du terme
« Habitation bifamiliale isolée »;

CONSIDÉRANT QUE

ce projet de règlement ne contient pas de
dispositions susceptibles d'approbation
référendaire;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal adopte le projet de règlement 01RG-0223 modifiant le règlement d'urbanisme relatif au zonage NO 15RG-0712;

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01RG-0223

MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME RELATIF AU ZONAGE

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

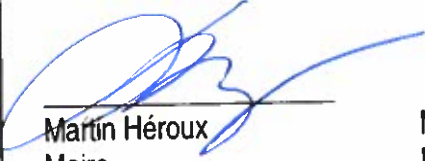
ARTICLE 2

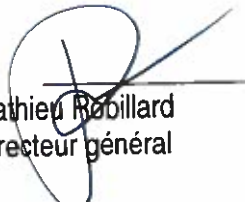
L'article 1.3.7 « Terminologie » est modifié de la façon suivante :

- La définition du terme « Habitation bifamiliale isolée » est modifié par l'ajout, à la suite des mots « logements superposés », des mots « ou juxtaposés »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général

5.03 – Avis de motion - Règlement numéro 02RG-0223 visant à modifier le règlement 05RG-1221 visant à encadrer les activités des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité

Monsieur Éric Tessier, conseiller, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement 02RG-0223 modifiant le règlement 05RG-1221 visant à encadrer les activités des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, préalablement à



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

l'adoption dudit règlement, l'adoption du projet de règlement a été présentée à la séance ordinaire du conseil du 13 février 2023.

Mathieu Robillard
Directeur Général

5.04- Présentation du projet de règlement – Règlement 02RG-0223 modifiant le règlement 05RG-1221 visant à encadrer les activités des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT QU' que le règlement n° 05RG-1221 est entré en vigueur le 29 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la tarification pour le renouvellement des certificats d'occupation;

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02RG-0223

MODIFIANT LE RÈGLEMENT VISANT À ENCADRER LES ACTIVITÉS DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ N° 05RG-1221

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 12 « Délais de validité d'un certificat d'occupation municipal » est remplacé par l'article suivant :

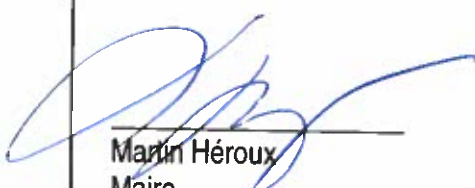
« ARTICLE 12. TARIFICATION D'UN CERTIFICATION D'OCCUPATION

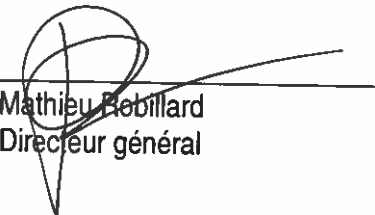
Le tarif pour l'obtention d'un certificat d'occupation relatif à un établissement d'hébergement touristique est fixé à 500,00 \$.

Le tarif pour le renouvellement d'un certificat d'occupation relatif à un établissement d'hébergement touristique est fixé à 50,00 \$. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation

066RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

06- LOISIRS ET CULTURE

6.01- Pacte rural – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite développer un pavillon d'accueil au parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis sont nécessaires pour la réalisation des travaux;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Martin Héroux, maire, ainsi que monsieur Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier, à déposer une demande de financement dans le cadre du programme du Pacte rural et à signer le protocole relatif à ce projet, ainsi qu'à fournir 20% des honoraires pour la réalisation des plans et devis mécanique du pavillon d'accueil du parc de la plage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.02- Miroslav CHUM INC. – FACTURE 2022-10-02

CONSIDÉRANT QU' que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a octroyé le contrat à monsieur Miroslav Chum pour ses services d'ingénieur dans le cadre du Parc de la plage, conformément à la résolution 329RS-1122 ;

067RS-0223

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture 2022-10-02 au montant de 4,497.00\$ plus taxes à Miroslav CHUM inc. concernant des services professionnels rendus en rapport avec le Parc de la plage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation
068RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.03- Tourisme Lanaudière – Référence TS-000148

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture 2022-10-02 au montant de 1055,47\$ à Tourisme Lanaudière concernant le renouvellement des adhésions 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.04- Association Forestière de Lanaudière - Adhésion

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de 150,00\$ à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'adhésion 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.05- Fête nationale du Québec – Embauche de l'artificier Marcel Gagnon

CONSIDÉRANT QUE nous devons réserver à l'avance l'artificier pour les festivités de la Fête nationale du Québec ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de l'artificier Marcel Gagnon au montant de 4 500,00 \$ taxes incluses concernant le feu d'artifice de la Fête nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

069RS-0223

070RS-0223



N° de résolution
ou annotation

071RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.06- Fête nationale du Québec – Embauche de Michel Dionne et ses musiciens

CONSIDÉRANT QUE nous devons réserver à l'avance le groupe de musique pour les festivités de la Fête nationale du Québec ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de Michel Dionne et de son équipe au montant de 2 450,00 \$ taxes incluses concernant le groupe de musique qui se produira le soir de la Fête nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.07- Fête nationale du Québec – Embauche de l'équipe de technique de son et d'éclairage

CONSIDÉRANT QUE nous devons réserver à l'avance l'équipe qui s'occupera du son et de l'éclairage pour le spectacle des festivités de la Fête nationale du Québec ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche du Groupe RGM au montant de 4000,00 \$ plus taxes concernant la technique de son et d'éclairage pour le spectacle de la Fête nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation

073RS-0223

074RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.08- Association Canadienne des parcs et loisirs – Expérience emploi jeunesse

- CONSIDÉRANT QU'** une subvention salariale est offerte par l'ACPL pour embaucher une personne entre 15 et 30 ans qui est confrontée à divers obstacles à l'emploi ;
- CONSIDÉRANT QU'** un soutien de 4 000\$ peut être offert à l'organisation pour faciliter le mentorat offert à cet employé ;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a une possibilité de sommes discrétionnaires pour faciliter l'intégration de cet employé dans son milieu de travail, par exemple service de garde, transport, adaptation en milieu de travail ;
- CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour la demande de subvention est le 17 février 2023 ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Mathieu Robillard, Directeur Général, et madame Josée Fafard, Directrice aux loisirs, à effectuer la demande de subvention et en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

6.09- Entraîneur de Soccer - Loisir et sport Lanaudière - (PAFILR) 2023

- ATTENDU QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie reconnaît que l'exercice physique est un des déterminants importants de la santé ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Martin Héroux, maire et monsieur Mathieu Robillard, directeur général, à signer par et au nom de la municipalité une demande d'aide financière au Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) pour l'année 2023 afin d'embaucher un entraîneur de soccer;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Martin Héroux, maire et monsieur Mathieu Robillard, directeur général, à signer par et au nom de la municipalité tous documents découlant de cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général



N° de résolution
ou annotation

075RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.10 – Comité MADA – Conférences

CONSIDÉRANT QUE le comité MADA organise actuellement six (6) conférences à la salle du conseil prévues entre le 16 mars et le 20 Avril;

CONSIDÉRANT QUE Ces activités soutiennent la mission de la MADA et offre aux aînés de l'information importante, ainsi que des activités favorisant la socialisation;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement des factures pour les six (6) conférences organisées par le comité MADA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.11- Camp de jour – Nouvelle tarification

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du coût des ressources est un enjeu considérable dans les activités reliées au camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE le service à besoin de planifier des ressources pour le bon fonctionnement du camp ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif par enfant reste avantageux pour les résidents de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil Municipale de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise les modifications qui suivent :

-Le prix par enfant augmentera de 1\$ par jour, pour un maximum de 5\$ par semaine par enfant;

-Il sera obligatoire que l'enfant soit inscrit au camp de jour minimum 3 fois par semaine;

-l'enfant devra être inscrit à toute les semaines de l'été 2023;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général



N° de résolution
ou annotation

077RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.12- Fête des Semences de Lanaudière 2023

CONSIDÉRANT QU' une demande d'utilisation du Centre culturel et sportif Jean-Antoine Leprohon (JAL) a été reçu pour la Fête des Semences 2023 qui aura lieu le 25 – 26 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE dans cette demande, une contribution financière au montant de 2 000,00 \$ est demandée.

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'utilisation du JAL gratuitement pour la Fête des Semences de Lanaudière 2023 ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la contribution financière d'un maximum de 2 000 \$ sur présentation de factures pour la Fête des Semences de Lanaudière 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

6.13- Culture Lanaudière – demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE la politique d'intégration des arts à l'architecture (1%) est peu appliquée dans Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE les artistes Lanaudois, en arts visuels et métiers d'art sont sous-représentés dans le fichier des artistes reconnus par le ministère de la Culture pour lors de l'application de cette politique ;

CONSIDÉRANT QU' il y a un seul lieu accrédité par le ministère de la Culture en art visuel dans Lanaudière, soit le Musée d'art de Joliette et que celui-ci appui le projet Lanaudière, art actuel ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir la professionnalisation du milieu artistique et culturel, de viser la complémentarité du milieu de la diffusion, ainsi que la prise en compte des besoins exprimés par les artistes lors de la tournée des MRC en 2020 ;

CONSIDÉRANT QU' une série de consultations publiques a été menée où se sont réunis 40 artistes lanaudois en arts visuels et métiers d'art ;

CONSIDÉRANT QUE culture Lanaudière prend en considération la mise en œuvre d'expositions sur l'ensemble du territoire Lanaudois même si le lieu physique du projet serait à Joliette ;

CONSIDÉRANT QUE le rôle structurant de Culture Lanaudière et l'impact du



N° de résolution
ou annotation

078RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

projet sur les artistes lanaudois, la diffusion culturelle et la
présence d'art public pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE

Culture Lanaudière amorce les démarches afin de
consolider le financement du projet ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie soutiens le projet
Lanaudière, art actuel proposé par Culture Lanaudière afin de promouvoir,
d'appliquer et faire rayonner les œuvres artistiques Lanaudoises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.01- Rapports du service des incendies

André Tremblay, conseiller, dépose les rapports du service des incendies du mois de
janvier 2023.

7.02 Programme de cadets de la sûreté du Québec en 2023

CONSIDÉRANT QUE

la sûreté du Québec offre un programme de mise
en disponibilité de cadets pour la prestation de
divers services, notamment en matière de
surveillance et de prévention;

CONSIDÉRANT QUE

ledit programme est offert pour un montant de
10 000, 00\$ pour le partage de deux cadets, du 29
mai au 6 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE

les coûts seront partagés avec la municipalité de
Saint-Zénon;

079RS-0223

Il est proposé par André Tremblay,
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la
municipalité à participer auprès de la Sûreté du Québec au programme des
cadets 2023 et à acquitter les frais qui y sont reliés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux
postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général



N° de résolution
ou annotation
080RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

7.03- Croix-Rouge Canadienne – Québec – Avis de contribution

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de l'avis de contribution au montant de 350,80\$ \$ plus taxes concernant l'entente services aux sinistrés couvrant la période Avril 2023 à Mars 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

7.04- Ville de Saint-Charles-Borromée – Facture No 2022-000460

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture 2022-000460 à la ville de Saint-Charles-Borromée au montant de 11 970,00\$ \$ plus taxes concernant une formation de désincarcération donnée à 6 pompiers de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie par le centre de formation en sécurité incendie de Saint-Charles-Borromée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

081RS-0223



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

7.05 – Schéma de couverture de risques – statistiques

ATTENDU QUE

Le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011 ;

ATTENDU QUE

Chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

ATTENDU QUE

Le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique) ;

ATTENDU QUE

Le rapport annuel couvrant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 a été achevé par le coordonnateur de la MRC de Matawinie; selon les informations fournies par le directeur de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ;

ATTENDU QUE

La municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2022 ;

082RS-0223

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu à l'unanimité

- Que la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte le rapport d'activités annuel 2022 en lien avec le schéma de couverture de risques incendie et autorise la MRC de Matawinie à le transmettre. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation

083RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

7.06- Projet Air – Volet 4

ATTENDU QUE

La municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale de Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE

Les municipalités de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, Saint-Côme, Saint-Damien, Saint-Félix-de-Valois, Sainte-Béatrix et de Sainte-Émélie-de-l'Énergie désirent présenter un projet de *Conclusion de nouvelles ententes intermunicipales relatives à l'acquisition et au partage d'équipement de ravitaillement en air respirable* dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par André Tremblay
Résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte la présente résolution et qu'elle statue et décrète ce qui suit :
 - Le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie s'engage à participer au projet de *Conclusion de nouvelles ententes intermunicipales relatives à l'acquisition et au partage d'équipement de ravitaillement en air respirable* et à assumer une partie des coûts;
 - Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
 - Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
 - Le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

7.07 Schéma de couverture de risques incendie - Programmes de prévention et autres dispositions

CONSIDÉRANT

la révision du Schéma de couverture de risques incendie actuellement en vigueur sur le territoire de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE

le Schéma de couverture de risques incendie de première génération, en vigueur depuis mai 2011, prévoyait la mise en place de programmes de prévention en incendie;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu que ces programmes soient mis en place préalablement à l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques incendie révisé;

CONSIDÉRANT QU'

il a été recommandé par la Commission de sécurité publique, incendie et civile que des modèles de programmes de prévention incendie soient proposés aux



N° de résolution
ou annotation

084RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

municipalités et que ceux-ci soient adoptés localement;

CONSIDÉRANT QU'

il est opportun que la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les programmes de prévention incendie afin d'en assurer leur mise en œuvre;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu unanimement

- Que le Conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les programmes de prévention suivants:
 - Programme d'analyse des incidents
 - Programme de vérification des avertisseurs de fumée
 - Programme d'entretien des véhicules d'intervention
 - Programme d'entretien et d'évaluation des points d'eau
 - Programme d'entretien et d'évaluation des poteaux incendie
 - Programme d'inspection, d'entretien, d'évaluation et de remplacement des équipements de protection individuelle
 - Programme de formations et d'entraînements
 - Programme de réalisation des plans d'intervention
 - Programme d'inspection périodique des risques élevés et très élevés
 - Programme de santé et sécurité au travail
 - Programme de sensibilisation du public

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

08- TRANSPORT ROUTIER

8.01- Rapport du directeur des travaux publics

Julie Poirier, conseillère, dépose le rapport du directeur des travaux publics pour le mois de janvier 2023.



N° de résolution
ou annotation

085RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

09- HYGIÈNE DU MILIEU

9.01- Rapports d'analyse d'eau

Gaëtane Bégin, conseillère, dépose les rapports d'analyse d'eau pour le mois de janvier 2023.

9.02 – Nordikeau – REF OPE-23-0111 - Renouvellement 2023

Il est proposé par Gaëtane Bégin
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture OPE-23-0111 à Nordikeau au montant de 15,000.00\$ plus taxes pour leurs services d'assistance technique pour l'exploitation d'ouvrage de traitement d'eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.01- Rapport de l'inspectrice en bâtiments

Éric Tessier, conseiller, dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de Janvier 2023.

10.02- Congrès COMBEQ – Inscription madame Vanessa Desjardins

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement à la COMBEQ pour un montant total de 640,00 \$ plus taxes concernant l'inscription de madame Vanessa Desjardins, Inspectrice en bâtiment, au Congrès 2023, ainsi que les frais d'hébergement pour le séjour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

086RS-0223



N° de résolution
ou annotation

087RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

10.03 - Renouvellement mandats – CCU – Messieurs Pierre Legault et André Bellemare

CONSIDÉRANT QUE

Les mandats de deux ans pour messieurs Pierre Legault et André Bellemare tirent à leur fin ;

CONSIDÉRANT QUE

Ces deux (2) personnes ont exprimé leur souhait de demeurer membres du CCU ;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil approuve le renouvellement pour un mandat de 2 ans de messieurs Pierre Legault et André Bellemare comme membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

10.04- BC2 – FACTURE FAC49562

CONSIDÉRANT QUE

Le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a octroyé l'appel d'offres à la firme BC2 Expert-conseil au montant de 49 700\$ plus taxes pour la conformité du schéma d'aménagement conformément à la résolution 231RS-0920 ;

CONSIDÉRANT QUE

95% des travaux sont effectués ;

088RS-0223

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture FAC49562 au montant de 1 927,46\$ plus taxes pour les travaux exécutés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

10.05 – Adhésion à la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires

ATTENDU QUE

la diversité des réalités territoriales du Québec exige une approche adaptée aux contextes économiques, sociaux, environnementaux et culturels des différents milieux quant à l'intégration de nouvelles activités minières ;

ATTENDU QUE

Les municipalités sont les plus aptes à assurer la bonne cohabitation des différentes utilisations du territoire en considération des réalités propres à chaque territoire ;

ATTENDU QUE

Le régime particulier applicable à l'encadrement des activités minières limite la portée des outils traditionnels d'aménagement du territoire à la disposition du milieu municipal ;

ATTENDU QUE

Le gouvernement du Québec s'est doté d'une orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) définissant les critères applicables pour l'identification par les MRC de territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) dans lesquels toute activité minière est prohibée ;

ATTENDU QUE

Plusieurs municipalités ont fait part d'enjeux concernant leur capacité à mobiliser cette OGAT pour assurer une véritable cohabitation harmonieuse des activités minières avec les autres utilisations du territoire ;

ATTENDU QUE

Ces préoccupations concernent notamment les limites de l'OGAT par rapport à la capacité des municipalités à assurer la protection des sources d'eau potable pour leurs populations ;

ATTENDU QUE

Ces préoccupations concernent également les limites de l'OGAT au regard de la capacité des municipalités à assurer la cohabitation harmonieuse des activités minières avec la villégiature et le récréotourisme ;

ATTENDU QUE

les membres de l'Union des municipalités du Québec réunis à Gatineau le 26 janvier 2023 ont entériné la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires :

1. Mettre à jour l'encadrement municipal des activités minières afin de tenir compte de l'évolution du contexte minier québécois, notamment par le retrait de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et par la modernisation de l'OGAT relative aux activités minières.
2. Modifier dès maintenant l'OGAT relative aux activités minières pour permettre aux municipalités de reconnaître spécifiquement la valeur économique, sociale et culturelle de la villégiature en assurant la cohabitation harmonieuse des activités minières avec cette activité.
3. Assurer la pérennité du prélèvement d'eau souterraine ou de surface à des fins de consommation humaine en considérant la nécessité de la recharge des nappes phréatiques, dans le contexte de stress hydrique engendré par les changements climatiques.



N° de résolution
ou annotation

089RS-0223



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4. Modifier la loi afin de permettre aux municipalités de différencier l'extraction des ressources minérales de surface, comme les carrières, gravières et sablières, des autres activités minières dans l'identification de TIAM.

5. Reconnaître formellement que l'acceptabilité sociale par les communautés locales et par les municipalités concernées constitue un élément fondamental pour tout projet minier.

6. Mettre en place un comité technique, composé de spécialistes en aménagement du territoire de tous les ordres de gouvernement et de spécialistes du secteur minier, qui aura pour mandat de proposer des améliorations au régime d'encadrement des activités minières par l'aménagement du territoire.

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal adhère à la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires
- Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et au ministère des Ressources naturelles et des Forêts
- Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

10.06 - Période de probation terminée – Madame Vanessa Desjardins

ATTENDU QUE Madame Vanessa Desjardins a été embauchée le 8 août 2022 ;

ATTENDU QUE La période de probation de six (6) mois s'est terminée le 8 février 2023 ;

ATTENDU QU' Une évaluation de rendement fut effectuée durant cette période, et qu'elle fut concluante ;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de Madame Vanessa Desjardins à titre d'inspectrice municipale pour un poste permanent temps plein.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

10.07 - facture L'ATELIER URBAIN – Aménagement et urbanisme

091RS-0223

Il est proposé par Eric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture 86280 de l'ATELIER URBAIN au montant de 8 062,11\$ plus taxes concernant le plan directeur des milieux de vie du cœur villageois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

11- VARIA

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gaétane Bégin
Et résolu unanimement

- Que l'assemblée soit levée à 21 h 34

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Martin Héroux
Maire

Mathieu Robillard
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie



N° de résolution
ou annotation